

«On est ravi. Pour le moment, on croule sous les propositions de familles d'accueil pour MENA.»

Sébastien BOCKET, Pari Mena

# 5076

mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sont arrivés en Belgique en 2015.

Une famille pour se substituer au centre d'accueil

www.mentorescale.be

## Familles d'accueil pour jeunes migrants

Ils ont moins de 18 ans, migrent et arrivent seuls en Belgique. Pour les encadrer, une ASBL lance l'appel aux familles d'accueil.

• Marie-Laure MATHOT

Voilà un trimestre que l'association Mentor-Escale a lancé le projet «familles d'accueil pour jeunes MENA» et les séances d'informations sont déjà saturées. «On est ravi. On espère que les propositions d'accueil vont perdurer. Pour le moment, on croule sous les propositions et on n'est pas une grosse équipe», se réjouit Sébastien Bocket, assistant social à Pari Mena, l'antenne namuroise de l'ASBL Mentor-Escale.

Les MENA, ce sont les mineurs étrangers non accompagnés. Ils ont pour la plupart entre 11 et 18 ans et arrivent seuls depuis l'Afghanistan, la Syrie ou encore la Somalie. En 2015, ils étaient plus de 5 000 à être signalés en Belgique, c'est presque le triple de 2014.

Les besoins d'accueil ont donc fortement augmenté en peu de temps et l'offre a donc été rapidement adaptée. D'une centaine de places en première ligne, on est passé à 400 dans les Centre d'ob-

servation et d'orientation (COO). C'est vers ces COO que sont dirigés les MENA une fois qu'ils sont signalés. C'est là que l'on identifie leurs besoins en fonction de leur profil. Ensuite, ils vont dans les centres d'accueil plus classiques ou en famille d'accueil.

C'est là qu'interviennent l'ASBL Mentor-Escale et son antenne namuroise Pari MENA. «Le projet s'adresse à un public assez jeune, de préférence moins de 15 ans, explique Sébastien Bocket. L'idée c'est de proposer un accueil alternatif pendant leur procédure de demande d'asile. Au lieu de les envoyer dans des centres Fedasil ou Croix-Rouge, ils sont pris en charge par les familles d'accueil.»

Pour le moment, l'association a donné plusieurs sessions d'information à Bruxelles et Namur où les familles ont été nombreuses à répondre à l'appel. «L'idée de ces sessions d'information est de comprendre le projet, explique Sébastien Bocket. Pour l'instant, nous rencontrons les familles qui ont déjà suivi la session d'information et qui sont toujours partantes. Le but est de voir la motivation de la famille, d'où est né le projet, quelle est leur vision de la famille...»

L'ASBL rencontre également le personnel des COO et des centres d'accueil afin de repérer les jeunes qui auraient besoin d'un accueil en famille.

### Un rôle de relais

Accueillir un MENA, c'est se substituer au centre d'accueil. Il ne s'agit donc pas d'adopter l'enfant et d'exercer un rôle de tutelle (voir cadrée). «Il s'agit d'héberger le jeune le temps de sa procédure de demande d'asile», précise l'assistant social.

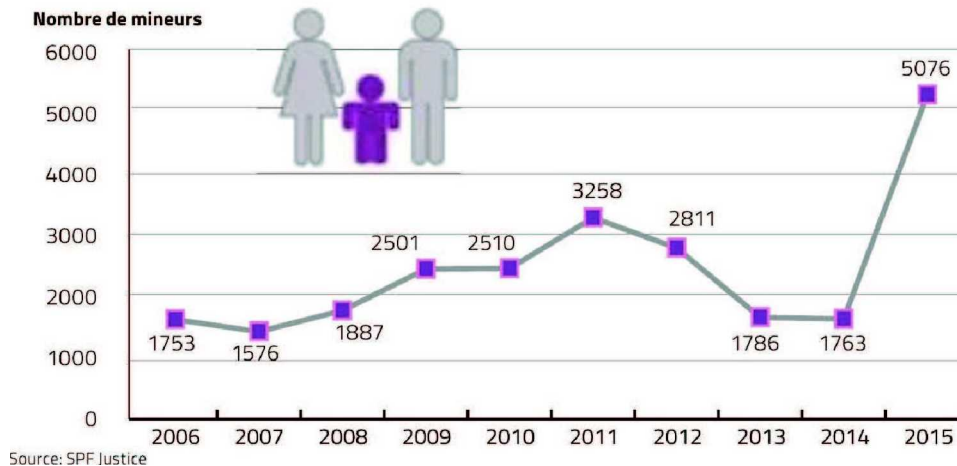
Et d'ajouter que «le rôle des familles est d'accueillir le jeune dans une sphère familiale où il peut retrouver des valeurs et repères. Mais en aucun cas, les familles ne remplaceront les familles d'origine. Car on ne sait pas si les enfants retrouveront leurs parents ou non. Les familles d'accueil sont donc plutôt un relais.»

Bref, l'idée est de donner un accueil temporaire le temps que le jeune demande l'asile en Belgique. Ensuite, si sa demande est refusée, il sera renvoyé dans son pays d'origine.

Dans le cas contraire, il pourra construire sa vie en Belgique avec comme première étape, la recherche d'un logement afin de vivre en autonomie s'il en est capable. Mais là, comme pour les autres réfugiés, les offres de logement sont assez réduites. Les propriétaires sont en effet assez frileux à l'idée de louer leur logement à une personne étrangère, qui plus est si cette personne est jeune et dépend du CPAS. ■

► [www.mentorescale.be/](http://www.mentorescale.be/)

## Mineurs étrangers non accompagnés signalés en Belgique



### INTERVIEW

• Katja FOURNIER, plateforme Mineurs en exil

### « Il faut soutenir les propriétaires qui seraient prêts à louer à ces jeunes »

**Katja Fournier** est coordinatrice à la plateforme Mineurs en exil.

**En 2015, 5 076 MENA ont été signalés en Belgique. C'est presque le triple de l'année précédente. Comment gère-t-on une telle situation ?**

C'est vrai qu'il y a eu une grosse augmentation des chiffres à partir du mois de juillet 2015. On voit déjà une diminution pour le premier trimestre 2016 mais les chiffres restent supérieurs à ceux des premiers mois de 2015. Et ce n'est pas pour autant qu'ils ne vont pas encore augmenter dans les prochains mois. Plusieurs défis se

sont posés. Le premier était celui des places d'accueil. On est passé de 100 places en Centre d'observation et d'orientation (COO) à 400 places dans six sites. Aujourd'hui, on est sorti de la crise dans le sens où il n'y a plus de saturation. Il reste des places libres pour accueillir les MENA. Mais tout n'est pas réglé pour autant.

**Quels sont les autres défis ?**

D'autres places ont également été créées en deuxième phase (Centre d'accueil ou familles d'accueil). Par contre, là où il y a trop peu de place, c'est la troisième phase, celle de la mise en auto-

mie après la reconnaissance du statut de réfugié. Pour cela, les jeunes qui sont capables de vivre seuls doivent trouver un logement. Il y a une certaine crainte de la part des propriétaires de louer à des personnes réfugiées mais aussi mineures et dépendantes du CPAS. Juridiquement, la situation est claire, le jeune a le droit de signer un bail. Il faut soutenir et accompagner les propriétaires qui seraient prêts à louer à ces jeunes. C'est une condition essentielle pour que le projet de vie du MENA puisse se mettre en place. ■

**M.-I.M.**

### Accueil n'est pas tutelle

Accueillir un mineur étranger non accompagné (MENA) le temps de sa demande d'asile n'inclut pas de l'accompagner dans cette procédure. Cette mission est celle du tuteur. Cette personne est spécialement formée par le service des tutelles du SPF Justice. C'est elle qui introduit la demande d'asile ou d'autorisation de séjour du jeune. Elle l'assiste à chaque

phase des procédures et est présente lors de ses auditions au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) qui décidera ou non si le jeune peut s'installer en Belgique. Le tuteur doit également veiller à ce que le jeune soit scolarisé, une mission qu'il partage avec la famille d'accueil si le jeune en a une. Les familles d'accueil travaillent donc main dans la main avec le tuteur

du MENA. Le tuteur doit aussi prendre toutes les mesures utiles afin de rechercher les membres de la famille du mineur. Contrairement aux familles d'accueil, les personnes qui se proposent pour une tutelle de MENA ne se bousculent pas au portillon. Selon la plateforme Mineurs en exil, en Belgique, **850 jeunes sont toujours en attente d'un**

**tuteur** pour les accompagner dans leur procédure de demande d'asile. Devenir tuteur ne demande aucun diplôme particulier. Il faut simplement être majeur, résider en Belgique et avoir une certaine sensibilité envers la problématique des MENA. **M.-I.M.**

► Service des tutelles pour MENA : [tutelles@just.fgov.be](mailto:tutelles@just.fgov.be) - 078 15 43 24